



Le 3 septembre 2015

COMPTE- RENDU du CTL du 3 septembre 2015

Ordre du jour :

- adoption du procès verbal de la réunion du 4 juin 2015,
- adaptation des structures et du réseau de la DDFIP de la Nièvre au 01/01/2016,
- transfert du pôle enregistrement au SPF de Nevers au 01/09/2016,
- création du pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) au 01/01/2016,
- questions diverses.

Adoption du procès verbal de la réunion du 4 juin 2015 : adopté à l'unanimité.

Adaptation des structures et du réseau de la DDFIP de la Nièvre :

Le Président présente aux organisations syndicales les projets de fermetures de trésoreries sans que le ministre ait pris une décision.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse (Journal du Centre du 18/08/2015), c'est la fermeture de 4 trésoreries qui nous est présentée au 1^{er} janvier 2016 : trésorerie de Donzy, trésorerie de Guérigny, trésorerie de Montsauche les Settons et trésorerie de Pougues les Eaux.

Les trésoreries de Corbigny et de St Pierre le Moutier ne sont plus visées par une fermeture en 2016 suite aux arguments des organisations syndicales (développés lors des audiences du 3 juin et 2 juillet) et des élus territoriaux.

Suite à une question de la CGT sur le plan triennal d'adaptation des structures au réseau, le Président a répondu que rien n'était arrêté pour les prochaines années mais que les trésoreries à 2 ou 3 agents étaient susceptibles d'être fermées.

La Direction précise que tout sera fait pour accueillir les nouveaux agents affectés à la Trésorerie de Nevers municipale au 1^{er} janvier 2016.

Les organisations syndicales ont voté sur un projet qui peut encore évoluer au bon vouloir du Ministre.

Vote (similaire, exprimé structure par structure) : **contre = CGT, CFDT, Solidaires (7)**

Transfert du siège du SPF Clamecy à Nevers

Il s'agit uniquement d'un transfert du service d'un lieu à un autre, les bases Fidji ne pouvant être fusionnées pour le moment (adaptation de l'application attendue pour 2017). A terme, le SPF de Cosne sera également transféré à Nevers.

Vote (similaire, exprimé structure par structure) : **contre = CGT, CFDT, Solidaires (7)**

Transfert du pôle enregistrement au SPF de Nevers au 01/09/2016 :

Les agents de l'enregistrement conserveront leurs spécificités et leurs missions dans le cadre de ce transfert. Les postes transférés sont 3 postes de B et 2 agents C.

La CGT a tenu à s'assurer que les agents en charge actuellement de l'enregistrement sont bien prioritaires pour suivre leur mission : la Direction a confirmé que ce serait le cas.

Vote : **contre = CGT, CFDT, Solidaires (7)**

Création du pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) :

Le Président indique que ce nouveau pôle regroupera la cellule Contrôle sur Pièces (CSP), la fiscalité immobilière (FI), la brigade de contrôle de fiscalité immobilière (BCFI), afin de mettre en commun les compétences de ces différents services.

La gestion et la relance amiable des successions, assurée actuellement par la FI sera transférée au pôle enregistrement au 1^{er} septembre 2016. Ce transfert de charge sera accompagné du transfert d'emploi.

Vote : **contre = CGT, CFDT, Solidaires (7)**

En conséquence, le CTL sera reconvoqué : les organisations syndicales ont demandé qu'il soit convoqué uniquement après la réponse du ministre.

Questions diverses

Equipe départementale de renfort

Les organisations syndicales interrogent la Direction sur la récente note publiée par la Direction locale concernant le temps de travail de l'équipe départementale de renfort. Jusqu'à présent, des compensations horaires étaient accordées aux agents de l'EMR lorsqu'ils se déplacent dans les trésoreries telles que Montsauche les Settons, Lormes. Celles-ci sont aujourd'hui remises en cause dans le cadre de cette harmonisation.

Les organisations syndicales appuient la demande d'une nouvelle réunion de l'EDR avec la Direction locale sur ce sujet. Le Président a indiqué qu'il était ouvert à la discussion sur ce sujet.

Concernant les fermetures, transferts et réorganisations, la Direction est restée sourde aux arguments des organisations syndicales et maintient sa position coûte que coûte.

Pour la CGT, les questions du CTL d'aujourd'hui ont été abordées sous l'aspect des gains de personnels, de productivité et de gains financiers et non sous l'aspect du service rendu au public et de l'exercice de nos missions.

La CGT dénonce le manque d'éléments portés à la connaissance des organisations syndicales, en particulier l'absence de réponse du ministre, l'incertitude concernant une éventuelle prime de restructuration pour les agents touchés par les réorganisations.

Le Président a indiqué qu'il ne supprimera pas d'emplois sous le prétexte qu'ils sont inoccupés, il en supprimera là où ils sont le moins utiles et veillera à l'équilibre des emplois et des charges.

La CGT sera vigilante lors du prochain CTL emplois au strict transfert des emplois des structures supprimées ou réorganisées.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Florence BAILLON, Carole DOUSPIS, Christine RAGUILLAT (titulaires) et Daniel BRAHEMSCHA (suppléant).